

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télec. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Yves Lefier
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

8^e année, N° 43, © juin 2001

Dans ce numéro :

Le langagier sur le Web / Annulement (de mariage) / Bateau (embarcation, chaloupe, canot, canoë) / Chance (courir la) / Couleur (adjectifs de) / Encan / Fénéant (fainéant) / Requête, demande / Session, séance / Vacances



LE LANGAGIER SUR LE WEB!

Les lecteurs actuels et potentiels du **Langagier** peuvent maintenant consulter gratuitement tous les numéros de notre bulletin linguistique en visitant le site du Département d'études françaises et de traduction à l'adresse suivante :

www.laurentienne.ca/francais/

Grâce au travail minutieux de notre experte-maison en matière de page Web, Béatrice Dubé-Prévost, les cas étudiés par **Le langagier** depuis son premier numéro de décembre 1993 sont à la portée d'un clic de votre souris! Vous avez droit à un index pratique qui vous indique dans quel numéro se trouve l'article que vous recherchez. Et qui plus est, vous pouvez imprimer les numéros qui présentent un intérêt particulier pour vous.

Les visiteurs du site peuvent aussi communiquer avec l'équipe du **Langagier** à partir de la page d'accueil du bulletin linguistique. Cliquez sur l'adresse au bas de la page et présentez au **Langagier** vos problèmes de langue, vos solutions, vos remarques et vos suggestions. C'est facile comme «clic»!

Les visiteurs sont priés de noter que **Le langagier** est une publication protégée par la loi canadienne des droits d'auteurs (no. d'inscription ISSN 1201-7493). Toute reproduction électronique ou mécanographique du contenu du **Langagier** à des fins commerciales est interdite. Les lecteurs peuvent cependant copier des articles ou des numéros pour leur usage personnel.



ANNULEMENT (de mariage)

On entend fréquemment (et de plus en plus!) l'expression «Elle/il a obtenu son **annulement** de mariage». Regardons-y de près! D'abord, le terme **annulement** n'existe tout simplement pas en français, sauf dans un emploi très spécialisé en marine pour désigner un signal qui annule un signal précédent. Le *Petit Robert* ne relève plus **annulement**, pourtant créé en 1823. Dans le contexte cité plus haut, c'est un anglicisme. Le mot anglais est un dérivé de *to annul*, emprunté à l'ancien français *anuler*, lequel le tenait du latin chrétien *adnulare*. En français, il faut plutôt dire «annulation de mariage», c'est-à-dire la décision qui annule un acte de mariage, qui le rend sans effet.

Il est intéressant de rappeler un autre emploi du verbe **annuler**, plus ancien que le sens juridique, et qui s'appliquait à une personne considérée nulle, qu'on méprisait. Cette valeur morale a cependant cédé le pas au sens juridique. Mais il en reste des traces dans l'utilisation de l'adjectif **nul** et du substantif **nullité** associés à une personne. «Tu es une **nullité** malgré tes *sparages!*» (défi **Langagier** : d'où vient le terme *sparage* et quels sens donne-t-on à ce mot?)

BATEAU (EMBARCATION, CHALOUPPE, CANOT, CANOË)

Les premiers Canadiens ont littéralement découvert le pays à grands coups d'avirons, remontant et descendant les cours d'eaux, traversant de véritables mers intérieures sur des coquilles faites d'écorces de bouleau. Nous sommes descendants d'avironneurs et de marins! Mais ce qu'il y a de plus étonnant dans cette aventure, c'est que les Canadiens d'aujourd'hui ne savent plus distinguer un bateau d'une barque, une chaloupe d'une embarcation, un canot d'un canoë, une pagaie d'un aviron ou d'une rame. En somme, nous ne savons plus dans quel bateau nous nous sommes embarqués!

Bateau est le terme générique pour tous les types de moyens de transport d'assez grandes dimensions : bateau de croisière, barque, navire, chaloupe, etc. De son

côté, **embarcation** se dit des bateaux non pontés de petites dimensions comme les chalands, les chaloupes, les canots et les canoës. Alors que **chaloupe** en France désigne un bateau d'assez grande taille (ex. : **chaloupe** de sauvetage d'un transatlantique), le même terme au Canada s'applique au petit bateau de plaisance ou de pêche, généralement propulsé à la rame. Au Canada, on utilise le mot **canot** en parlant d'une petite embarcation légère à quille, aux deux extrémités en pointe, tandis qu'en France on appelle ce type d'embarcation **canoë**.

Quant aux instruments dont on se sert pour propulser nos bateaux / embarcations / chaloupes / canots / canoës / barques /, nous avons le choix : la **rame**, une pièce en bois assez longue, aplatie à une extrémité, et qui est généralement retenue sur le bord de l'embarcation par une pièce en métal (un tolet). Il ne faut pas confondre cet instrument et l'autre, l'**aviron**, plus court et plus léger, dont la pale est plus large que celle de la rame. Enfin, la **pagaie** (du malais *pengajoeh*), aviron court en forme de pelle qui sert surtout à propulser les pirogues et les canoës.

CHANCE (courir la)

Lu dans un communiqué de presse de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) à propos des Jeux de la Francophonie : «Le gouvernement du Canada et la Fédération culturelle canadienne-française invitent les artistes à courir la chance de participer aux IV^{es} Jeux de la Francophonie.»

À strictement parler, l'expression **courir la chance** est correctement employée dans ce communiqué. Utilisée dans ce contexte, cependant, elle laisse une étrange impression chez le lecteur qui ne sait pas pourquoi les artistes devraient **courir la chance** de participer à ces Jeux!

Rappelons que le mot **chance** signifie une «manière favorable ou défavorable selon laquelle un événement se produit». Nos artistes ont donc dû se soumettre aux caprices d'un jeu de hasard (un jury, par exemple!) avant de savoir s'ils pouvaient **courir** jusqu'à Ottawa en juillet 2001!

COULEUR (adjectifs de)

Un lecteur passablement frustré nous demande comment régler un problème agaçant pour tout rédacteur francophone : l'accord des adjectifs de couleur. C'est si simple en anglais, dites-vous : *Two brown bears; she wears a brown suit; a blond woman; etc.* Mais voici quelques conseils pratiques qui nous permettront de voir **bleu ciel** dans ces enchevêtrements **rouges**.

D'abord, les adjectifs de couleur simples (blanc, bleu, blond, brun, vert, noir, rouge, jaune, etc.) s'accordent toujours en genre et en nombre. Ex. : Une jument **grise**. Une pelouse **verte**. Des yeux **bleus**.

Les adjectifs de couleur dérivés d'adjectifs ou de noms de couleurs (blanchâtre, cuivré, doré, noiraud, rosé, orangé, verdoyant, etc.) s'accordent toujours en genre et en nombre. Ex. : On apercevait des nuages **orangés** à l'horizon; une plaine **verdoyante** s'étendait à perte de vue.

Jusqu'ici, rien de compliqué! Croyez-en **Le langagier** : le reste est aussi lumineux. Car tout le reste est toujours invariable. Deux types d'adjectifs de couleur forment ce «reste». Les adjectifs composés (avec un autre adjectif ou avec un nom) : bleu foncé, bleu horizon, jaune pâle, rouge tomate, vert turquoise, gris perle, vert olive, jaune or, etc. Ex. : Pour la cérémonie, la présidente portait des souliers **bleu foncé**. De retour de la Jamaïque, les bénévoles arboraient de merveilleux teints **brun café**. Enfin, les noms simples ou composés employés comme adjectifs (acajou, ardoise, argent, avocat, azur, bordeaux, café, caramel, cerise, chocolat, citron, crème, cuivre, framboise, grenat, kaki, lavande, marine, olive, or, orange, pêche, platine, prune, saumon, tomate, turquoise, etc.). Ex. : L'explosion a projeté d'épais nuages **orange** dans l'atmosphère.

Pourquoi le français s'embarrasserait-il de ce genre de règles? Les accords sont des facteurs de précision dans les énoncés. Par exemple, si on lit : «Les congressistes ont reçu des brochures **vert** et **bleu**», il est clair que chaque brochure comporte deux couleurs : **vert** et **bleu**. Si on lit : «Les congressistes ont reçu des brochures **vertes** et **bleues**», il est clair qu'on a distribué deux séries de brochures, l'une **verte**, l'autre **bleue**. Toute une différence! L'équivalent anglais est beaucoup moins précis : *Participants were handed green and blue brochures*.

ENCAN

En France, on ne connaît que la locution adverbiale «mettre ou vendre à l'**encan**» bien que **encan**, n.m., ait existé en France au XVII^e siècle, dérivé du moyen français *enchant*, du latin médiéval *in cantus* et du latin classique *in quantum* «pour combien». Vendre à l'**encan**, c'est donc demander «pour combien» et vendre au plus offrant.

Au Canada, le mot a donné les dérivés *encanter*, *encanteur* et *encanteux*. L'expression «faire, organiser un **encan**» appartient à la langue populaire et on lui

préfère aujourd'hui «vendre aux enchères» (enchérir sur les offres précédentes), et «vendre à la criée».

FÉNÉANT (fainéant)

On nous demande de commenter l'usage de **fénéant**, terme de la langue populaire qui exprime l'idée d'une personne paresseuse, celle qui cherche à s'éviter du travail.

Fénéant est une déformation de **fainéant** (de *fait*, participe du verbe *faire*, et *néant*, rien, et de *faignant*). C'est en Normandie que **néant** acquiert le sens de paresseux. «Lui? C'est un **néant!**» Rappelons, en passant, que l'anglais *faint* a la même origine que **fainéant**, soit de l'ancien français *feindre*, terme qui signifiait, entre autres, le manque de force ou de courage. Un **fénéant** a tendance à **feindre** (adopter un comportement propre à attiser la sympathie et ainsi éviter une tâche).

REQUÊTE, DEMANDE

Lu dans une réponse à une demande de renseignements : «Merci de votre **requête** au sujet des programmes que nous offrons aux groupes scolaires durant l'année 2001». Dans l'esprit du rédacteur, il y a confusion entre le sens de **requête** en français, et celui du terme équivalent anglais *request*.

L'anglais a emprunté *request* au français *requeste* (XIII^e siècle). Si l'anglais en a élargi le sens pour finalement l'appliquer à une simple demande (*to ask for*), le français, de son côté, a conservé à **requête** ses acceptions juridiques «d'acte adressé à un magistrat», de «mémoire produit par un avocat pour introduire certaines voies de recours en justice», et l'acception plus générale de «demande instante, verbale ou écrite (instance, prière, sollicitation)». Une **requête**, en français, c'est donc beaucoup plus qu'une **demande**, et les termes anglais et français ne sauraient être des équivalents.

Il en va de même pour **demande** et *demand*, mais le phénomène observé ci-dessus est inversé. L'anglais tient *demand* de l'ancien français *demander*, mais c'est surtout en anglais que se sont maintenus les sens forts du terme (*an urgent requirement or need, a formal claim; to make a demand*), tandis que le terme français s'est adouci jusqu'à ne signifier que «le fait de faire connaître à quelqu'un ce qu'on désire obtenir», «le fait d'exprimer un désir, un souhait, de manière à en provoquer la réalisation». Par exemple, une **demande** d'information.

SESSION, SÉANCE

On confond fréquemment **session** et **séance** qui expriment pourtant des réalités assez différentes.

Session (du lat. *sessio*, «action de s'asseoir») a acquis et conservé des sens juridiques en français; par exemple, la période de rencontre d'une assemblée délibérante et la période durant laquelle un tribunal tient des audiences. On parlera donc de **session** du printemps de la

Chambre des Communes, de **session** du tribunal criminel. Par extension, le mot a aussi le sens de période d'examen. Ex. : «Le cours FRAN 4226 compte deux échecs à la **session** d'examen d'avril».

En milieu bilingue, la présence de l'anglais *session* complique l'emploi de **session**. Emprunté à l'ancien français, le terme anglais *session* se dit non seulement d'un parlement ou d'un tribunal, mais aussi de la période des classes d'un établissement d'enseignement, d'une assemblée de personnes ayant un but commun, d'une période de temps consacrée à une activité spécifique. Parmi les sens ci-dessus, on peut entrevoir la source d'erreurs communes dans notre milieu. Par exemple, on dit à tort «Je suis inscrit à la **session** d'hiver», (au trimestre ou semestre d'hiver), «La famille a eu une **session** pour discuter du mariage de Paule» (une rencontre, une réunion familiale).

Les sens que l'anglais ajoute à **session**, nous les retrouvons en partie dans **séance** (dérivé de *seant*, «assis», XIII^e siècle). Ce terme a pris le sens de réunion des membres d'une assemblée, d'une compagnie, d'un groupe; la durée d'une réunion et le temps que l'on consacre à une activité (par exemple, une **séance** de pose chez un peintre); et aussi le temps consacré à des divertissements, des spectacles, des projections (Ex. : «J'ai mon billet pour la **séance** de ce soir») et, par extension, le mot désigne le spectacle lui-même. Ex. : «La classe de mon enfant prépare une **séance** pour la prochaine visite des parents».

VACANCES

Dans notre numéro 18 (mai 1996) nous avons étudié les différents emplois de **vacances**, **vacance**, et **congé**. À la veille du grand départ, il est bon de se rappeler ces nuances.

Vacances (au pluriel) désigne principalement cette période prolongée durant laquelle on ne se rend pas au travail! Durant l'été, on prend ses **vacances**, c'est-à-dire ce temps de l'année où l'on s'absente du travail tout en continuant à toucher un salaire. En principe, on ne travaille pas durant ses **vacances**, mais la réalité est parfois tout autre! Au singulier, **vacance** signifie l'état d'un poste sans titulaire, un poste à pourvoir. Par exemple, lorsque vous prenez votre retraite, vous créez une **vacance** dans votre service (sauf si votre employeur n'attendait que votre départ pour éliminer le poste!).

De son côté, **congé** s'applique à des périodes plus courtes, à des interruptions de quelques jours. Par exemple, on parle du **congé** de Noël et non de **vacances** de Noël. Le **congé** de la Toussaint, le **congé** de l'Action de Grâce, etc.



Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?
Composez le 4305 ou le 675-3546
ou envoyez un courriel :
langagier@nickel.laurentian.ca